

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 28 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M Alipio VITORIO, M. Tony TORNAMBE, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER, Mme Michèle BROTTE.

Suppléants : Lucien DERFEUILLE, M. Cyril MATHEY, Mme Annick GUICHARD.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRET, M. Jérôme BUB, M. Moussa DIOP, M. François PINGON (pouvoir donné à M ROUSSIER), M. Pierre DUSSURGEY, M. Hervé PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON.

Suppléants : M. Franck CAMUS, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

Agents présents : M. Damien COURBIL, Mme Laurence AMBARA.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC prend la parole, elle remercie les délégués présents. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 17h30.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2025
- Débat d'Orientation Budgétaire 2026
- Contributions des membres 2026
- Convention Annuelle de l'Entente 2026
- Convention RH Copamo-SyGR
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

Mme Virginie OSTOJIC informe les délégués que M. François PINGON a donné pouvoir à M. Jean-Louis Roussier.

M. Martin DAUBREE est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2025

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2025. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (délibération n° 2026_01D)

M. Damien COURBIL ouvre le débat en précisant que les documents cadres déterminant le contexte et définissant les orientations pluriannuelles sont le Contrat de Bassin Versant du Gier et affluents (2022-2024), le PAPI Gier (2017-2026) et l'entente SEM-SyGR.

Les orientations budgétaires liées aux principales actions sont :

- Entretien de la végétation et EEE
- Restauration du Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère
- Continuité écologique et restauration des berges
- Systèmes d'Endiguements
- Prévention des risques: sensibilisations et culture du risque (Plouf, interventions scolaires)
- Dépenses de personnel du SyGR
- Actions menées dans le cadre de l'Entente SEM-SyGR

Au niveau financier, les contributions proposées pour 2026 sont de 902 343 €, soit une augmentation de 88 % exclusivement pour le bloc 1. M. Damien COURBIL précise que l'augmentation permet de flécher de l'argent pour l'investissement.

Arrivée de M. Maisonneuve à 17h43

Au niveau des effectifs, M. Damien COURBIL précise qu'il n'y a pas d'évolution au niveau des postes et que des subventions sont attendues de la part des partenaires comme l'Agence de l'Eau, le Département, l'Etat et la Région.

Arrivée de M. Vitorio à 17h46

M. Jean-Louis ROUSSIER intervient en disant que l'augmentation des contributions est très importante.

M Damien COURBIL répond que cette augmentation est nécessaire pour le fonctionnement du syndicat. Qu'il s'agit du minimum vital et que cela ne permettra pas de financer les travaux de Givors.

M. Martin DAUBREE intervient en disant qu'il s'agit d'un rattrapage par rapport aux contributions qui n'ont pas augmenté depuis 2015.

Après ces échanges, Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Contributions 2026 des membres au titre du bloc de compétence 1 « GEMAPI » (délibération n° 2026_02D) et contributions 2026 des membres au titre du bloc de compétence 2 complémentaires (délibération n° 2026_03D)

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués le calcul des contributions des membres :

- Contributions des membres du bloc 1 :
 - Au prorata de la population sur le Bassin Versant
 - Dépenses d'investissements concernant les inondations : 70% au prorata de la population et 30% pour le membre bénéficiaire
- Contributions des membres du bloc 2 :
 - Au prorata de la population sur le Bassin Versant

Concernant le bloc 1, M. Damien COURBIL informe les délégués qu'il y a une augmentation des contributions par rapport à l'année dernière (*2) et que leurs collectivités respectives sont toutes au courant de cette augmentation.

Pour l'exercice 2026, le montant des contributions du bloc 1 s'élève à 844 746 € contre 422 373 € appelés en 2025 et se répartit de la manière suivante :

	Commune	Participation globale annuelle	%	Participation globale annuelle	Participation 2025 (pour mémoire)
Métropole de Lyon	Givors	438 529,50	51,91	438 529,50	216 228,64
	Echalas	72 026,71	8,53		
Vienne Condrieu Agglomération	Longes	33 882,17	4,01	208 318,57	107 366,33
	Trèves	25 718,66	3,04		
	Saint Romain en Gier	74 079,43	8,77		
	Les Haies	2 611,60	0,31		
COPAMO	Chabanière	88 227,12	10,44	193 907,70	96 765,86
	Beauvallon	95 096,92	11,26		
	Riverie	10 583,66	1,25		
CCMDL	Ste Catherine	3 990,22	0,47	3 990,22	2 012,17
TOTAL		844 746,00	100	844 746,00	422 373

Pour l'exercice 2026, le montant des contributions du bloc 2 s'élève comme en 2025 à 57 627 € et se répartit de la manière suivante :

EPCI (si concernée)	Commune (et communes pour mémoire)	Nombre d'habitants sur le bassin versant	Pourcentage participation au SIGR	Participation annuelle (Communes)	Participation annuelle (EPCI)
	Givors	10 690	52,18%	30 071,79	30 071,79
Vienne Condrieu Agglo	Echalas	1 994	9,73%	5 609,54	12 142,65
	Longes	938	4,58%	2 638,79	
	Trèves	712	3,48%	2 003,00	
	Saint Romain en Gier	600	2,93%	1 687,92	
	Les Haies	72	0,35%	203,39	
	Chabanière	2 442	11,92%	6 871,25	6 871,25
	Beauvallon	2 633	12,85%	7 406,28	7 406,28
	Riverie	293	1,43%	824,27	824,27
CCMDL	Ste Catherine	110	0,54%	310,76	310,76
	Total	20 484	100,00%	57 627,00	57 627,00

M. Martin DAUBREE demande ce que représente le pourcentage ?

M. Damien COURBIL répond qu'il correspond au pourcentage de contribution de la commune par rapport à l'appel à contribution total.

M. Eric MAISONNEUVE questionne par rapport au paiement de la taxe GEMAPI ?

M. Damien COURBIL répond que ce sont les EPCI qui décident de lever ou non la taxe GEMAPI et de son montant. Le Syndicat n'intervient pas dans ces décisions.

M. Jean-Pierre CID intervient en disant que l'augmentation des contributions est à la marge par rapport à ce qui est prévu dans les années à venir avec les travaux du Gier à Givors.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer

LE BLOC DE COMPETENCES 1 « GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 1 « GEMAPI » pour l'année 2026

Résultat du vote (Bloc 1) :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

LE BLOC DE COMPETENCES 2 « HORS GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 2 « hors GEMAPI » pour l'année 2026

Résultat du vote (Bloc 2) :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

M. Eric MAISONNEUVE intervient pour demander si un calendrier est prévu au niveau de la prospective financière et si le travail analytique sur les dépenses a pu être réalisé ?

Concernant la prospective financière M. Damien COURBIL répond qu'un point sera fait au prochain Comité Syndical avec les axes de travail pour les futurs élus et concernant le travail de lecture analytique ce dernier n'a pas encore été réalisé faute de temps et de par le travail lié au vote du budget.

4. Convention annuelle 2026 avec Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'entente de bassin versant du Gier (délibération n° 2026_04D)

M Damien COURBIL informe les délégués que la conférence de l'Entente s'est réunie le 8 décembre 2025 à la Grand-Croix.

Concernant le SyGR les dépenses prévisionnelles après subvention s'élèvent à 43 000 € et les dépenses réelles après subvention s'élèvent à 26 410 €.

M. Damien COURBIL présente aux délégués le tableau ci-dessous avec la liste des opérations communes à l'échelle du bassin versant réalisées en 2025.

Intitulé de l'opération	N° opération CBV / PAPI	Montant réel partagé (€ HT)	Subvention réel <u>percue</u>	Montant résiduel (€ HT)	Montant résiduel SEM (€ HT)	Montant résiduel SyGR (€ HT)
Poste de chargé de mission Coordination des outils / animation entente SEM SyGR05	CEC / PAPI / PTGE	75 000 €	70%	22 500 €	22 320 €	180,00 €
Poste de chargé de mission Animation PAPI	CEC / PAPI	45 000 €	33%	30 150 €	26 291 €	3 859,20 €
Poste de chargé de mission Animation CEC	CEC	10 000 €	70%	3 000 €	2 712 €	288,00 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	CEC	50 000 €	0%	50 000 €	49 500 €	500,00 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	PTGE	45 000 €	80%	9 000 €	7 560 €	1 440,00 €
Technicien GEMAPI	CEC	45 000 €	70%	13 500 €	13 284 €	216,00 €
Poste de chargé de mission Chargé de projet	CEC	50 000 €	70%	15 000 €	630 €	14 370,00 €
Marathon de la biodiversité	Hors CBV PAPI	- €		- €	- €	- €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	CEC/ B5-1	- €		- €	- €	- €
Etude transport solide	CEC / B6-1	- €		- €	- €	- €
Journal de la rivière	CEC / C1-1	900 €	0%	900 €	756 €	144 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	CEC / C1-1	20 630 €	50%	10 315 €	8 665 €	1 650 €
Animations scolaires	CEC / C1-1	10 920 €	50%	5 460 €	4 095 €	1 365 €
Etude qualité de l'eau	CEC / C2-1	32 029 €	50%	16 015 €	13 452 €	2 562 €
Bilan contrat de bassin versant et élaboration du contrat eau et climant avec l'Agence de l'eau RMC	CEC / C2-1	- €		- €	- €	- €
Etude analyse pluviométrique et hydrologique de la crue du 17 octobre 2024	post crue	24 000 €	50%	12 000 €	10 080 €	1 920 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	PAPI : 1.6	14 500 €	50%	7 250 €	6 090 €	1 160 €
Etudes préalables au PAPI Gier 2	PAPI : 1.9	36 085 €	50%	18 043 €	15 156 €	2 887 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	PAPI 2.1	69 600 €	0%	69 600 €	60 552 €	9 048 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	- €		- €	- €	- €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	- €		- €	- €	- €
TOTAL		453 664 €			218 822 €	41 410 €

La conférence de l'Entente a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2026, la collectivité porteuse de chaque opération ainsi que les clés de répartitions.

Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)	simulation reste à charge SEM	simulation reste à charge SyGR
Poste de chargé de mission Coordination des outils / animation entente SEM SyGR05	60 000 €	70%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	59 564 €	436 €	17 869 €	131 €
Poste de chargé de mission Animation PAPI	45 000 €	27%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	39 240 €	5 760 €	28 776 €	4 224 €
Poste de chargé de mission Animation CEC	45 000 €	70%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	37 800 €	7 200 €	11 340 €	2 160 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	60 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	59 956 €	44 €	59 956 €	44 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	45 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	37 800 €	7 200 €	7 560 €	1 440 €
Technicien GEMAPI	45 000 €	70%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	44 280 €	720 €	13 284 €	216 €
Poste de chargé de mission Chargé de projet	50 000 €	70%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	2 150 €	47 850 €	645 €	14 355 €
Marathon de la biodiversité	80 000 €	0%	Projet réalisé sur chaque territoire	68 800 €	11 200 €	68 800 €	11 200 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	50 000 €	80%	En fonction du montant réel sur chaque territoire	25 000 €	25 000 €	5 000 €	5 000 €
Etude transport solide	145 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	124 700 €	20 300 €	24 940 €	4 060 €
Journal de la rivière	1 500 €	0%	Population	1 290 €	210 €	1 290 €	210 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	12 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	10 320 €	1 680 €	5 160 €	840 €
Animations scolaires	9 750 €	50%	Nombre de classes réellement concerné	8 385 €	1 365 €	4 193 €	683 €
Etude qualité de l'eau	35 000 €	70%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	30 100 €	4 900 €	9 030 €	1 470 €
Elaboration du contrat eau et climat avec l'Agence de l'eau RMC	- €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	- €	- €	- €	- €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	10 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	8 600 €	1 400 €	4 300 €	700 €
Etudes préalables au PAPI Gier 2	54 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	46 440 €	7 560 €	23 220 €	3 780 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	70 000 €	0%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	60 900 €	9 100 €	60 900 €	9 100 €
Diagnostic de vulnérabilité	75 000 €	50%	Nombre de diagnostic	50 000 €	25 000 €	25 000 €	12 500 €
	832 250 €			655 761 €	176 489 €	353 394 €	71 981 €

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme des opérations,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à piloter dans le cadre de l'entente les opérations citées ci-dessus dont la démarche incombe à SEM,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe à SEM.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe au SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Convention de gestion des RH entre la Copamo et le SyGR

Mme Laurence AMBARA rappelle aux délégués que la gestion des Ressources Humaines du Syndicat sont gérées depuis le 1 juillet 2022 par la Copamo et dans ce cadre une convention avait été signée jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle informe les délégués que les relations avec l'équipe RH de la Copamo se passent très bien, qu'ils sont très réactifs et qu'ils sont d'un vrai appui technique dans ce domaine.

Le SyGR a donc fait part, à la Copamo, de son souhait de renouveler la convention afin que cette dernière continue à gérer les ressources humaines du syndicat

La mission de gestion des RH du SyGR concerne 5 dossiers d'agents et 5 dossiers d'élus.

La Copamo a déjà délibéré le 10 décembre 2025 pour approuver la nouvelle convention de gestion des ressources humaines dont la durée est du 01/01/26 jusqu'au 31/12/2028 pour un coût annuel d'environ de 6 500 € /an.

Coût de gestion des dossiers agents :

Coût chargé annuel de chaque poste du service ressources humaines prévu au BP de l'année N x Temps consacré à la gestion du personnel du service commun prévu en année N x 115% / Nombre total de dossiers agents gérés par la Copamo au 1er janvier de l'année N x Nombre de dossiers agents de la collectivité membre au 1er janvier de l'année N.

Coût de gestion des dossiers élus : 215 € /an

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de gestion de service des Ressources Humaines entre la Copamo et le SyGR du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer la convention et toute pièces afférente à celle-ci.

6. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

La Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 11 décembre 2024 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
ITINERAIRES AVOCATS	SyGR c/Consorts Pabion – Déclaration d'appel à la CA de Lyon	1 890,00	2 268,00
BRASSERIE DU FLEUVE	Plateaux repas pour bureau du 28/11/25	62,45	68,70
UNIFERME	Plateaux charcuterie et fromages + boissons pour le CS du 17.12.25	130,72	145.39

LA COMPAGNIE DES CARBURANTS	Pack service + Carburant 2026	833,33	1 000,00
BOUYGUES TELECOM	Frais de téléphone 2026 – Technicien de rivière	240,00	288,00
IONOS	Frais site internet 2026	192,00	230,40
IONOS	Frais e-mail pro 2026	90,00	108,00

7. Points divers et questions

► Mail ADPRGA

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'un mail de l'ADPRGA (**A**ssociation de **D**éfense et de **P**articipation des **R**iverains du **G**ier et de ses **A**ffluents) a été envoyé aux riverains des Cornets dans lequel de fausses informations ont été transmises dont il leur fait part ci-dessous de quelques extraits:

- « Mis en garde contre sa volonté d'assujettir les propriétaires à une servitude d'utilité publique, qui porte atteinte à votre droit de propriété, puisque dès lors que vous l'aurez accepté, et comme l'utilité publique a été décrétée par les préfets ligérien et rhodanien, vous pourrez, si besoin jugé nécessaire, être pour tout ou partie de votre propriété être expulsé, comme je l'ai été »
- « Tout cela est possible avec l'assentiment de la municipalité givordine et celle de la Métropole de Lyon, qui votent en ce sens au sein du SyGR et qui ont participé à la désignation d'une médiatrice que vous avez ou allez rencontrer prochainement. Pour la réalisation de sa mission cette médiatrice va percevoir de la part du SyGR, une somme importante de 10 000 euros, dont la moitié est financée par les impôts et taxes directs ou indirects givordins résidant dans le bassin versant du Gier.»
- « Il vous faut savoir également, que vous seuls êtes concernés par cette procédure, car les propriétaires en zone commerciale en rive gauche du Gier ne sont pas concernés par cette servitude. Il y a donc deux poids et deux mesures à Givors, selon sur quelle rive vous vous trouvez !!! »
- « Le comité de rivière, qui s'est surtout préoccupé des communes de ses co-présidents »
- « Toutefois nos interlocuteurs restent opposés à l'idée de pratiquer des retenues d'eau en amont, objectant des résultats d'études allant en sens contraire, contrairement à la première étude réalisée par le cabinet ISL à la demande du comité de rivière »
- « A Saint Romain en Gier, les travaux entrepris d'élargissement du lit mineur du Gier ont conduit à un désastre écologique et paysager. (...) . Pour l'ADPRGA la pertinence des travaux des travaux entrepris pour lutter contre les inondations n'est pas établie et l'objectif de protection contre les crues trentennales relève d'une chimère. »
- « Par contre l'ADPRGA déplore que la municipalité givordine n'a pas formulé un vote similaire à celui qu'elle a adopté pour le Garon et le Mornantet, dans le cadre au vote qui lui a été demandé au niveau du SyGR, donc pour le Gier. L'ADPRGA ne comprends pas l'absence de cohérence dans les votes de la municipalité givordine. »
- « L'ADPRGA rappelle que les riverains du Gier ont repoussé la servitude d'utilité publique avancée par le SyGR, laquelle ne concerne que les riverains situés en rive droite du Gier, alors qu'il est attendu une véritable et proche protection des habitations des riverains »
- « Le problème de la zone commerciale est pris aussi en considération et doit faire l'objet d'une étude financée par la Métropole de Lyon, en vue de faire évoluer ce secteur vers une dimension à la hauteur des risques encourus »

Mme la Présidente intervient en disant que ce mail vient détruire tout le travail qui a été fait avec les riverains car après plusieurs réunions, les discussions s'étaient apaisées et les habitants du chemin des Cornets avaient l'air d'avoir accepté la SUP.

M. Damien COURBIL donne quelques éléments de réponse aux délégués afin qu'ils puissent apporter des réponses s'ils se font interpellé suite à ce mail, notamment :

- la SUP ne permet pas d'exproprier les propriétaires,

- la zone commerciale n'est pas protégée par un ouvrage,
- des études ont été menées et toutes ont démontrées l'inefficacité des ORD pour protéger la vallée du Gier.

► Dates à venir

Bureaux :

Lundi 23 février 2026 à 17h30

Comités syndicaux :

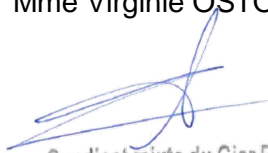
Mardi 3 mars 2026 à 17h30

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 19h30.

Fait à Givors, le 12 février 2026

La Présidente,

Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18